

## PRINCIPES DEONTOLOGIQUES

1- L'animateur **s'abstient de tous jugements** (positifs ou négatifs) sur les productions des stagiaires, laissant **le plus possible la place à leur rythme et à leur expression** (libre, sans *proposition*).

2- L'animateur se situe dans un **espace formatif non thérapeutique**, ce qui n'empêche pas certains effets de changement de son atelier et de son animation sur les personnes (effets de *développement personnel*) donc **certaines mises en mot**, individuelles ou collectives, au cours de l'atelier et des *temps de parole*, s'il estime que les stagiaires en ont besoin.

3- Libre de gérer le contenu de son intervention, l'animateur y prévoit cependant **systématiquement des temps de parole (au moins un au début et en fin de formation, et au moins un par jour et si besoin un par demi-journée)**, *temps de parole* annoncés en début de formation (dont l'horaire peut être affiché). Dans ces *temps de parole*, l'expression libre des stagiaires est **majoritaire (il ne s'agit pas d'un cours** théorique ou sur sa pratique de la part du formateur), même si quelques apports théoriques ou techniques sont possibles.

4- L'animateur annonce **au départ**, toujours en le négociant, **le destin des productions** (et celui des **photos** ou **enregistrements** éventuels, qu'ils soient de son fait ou de celui des stagiaires).

5- L'animateur peut effectuer au cours d'un stage une certaine diffusion de son travail (formations, publications, expositions...), sans occulter les formations *Asphodèle* (ce qui suppose qu'il est d'accord avec ses principes essentiels, y est **adhérent pour l'année, les connaît, les diffuse** en contrepartie et **participe** autant que faire se peut à la vie de l'association : *Assemblée générale, soutenances des diplômés...*).

6- L'animateur est un passionné mais sait rester **discret quant à ses convictions idéologiques**, car *Asphodèle*, d'orientation nettement psychodynamique, se veut aussi une association **apolitique et a-confessionnelle, ouverte à l'écoute de tous**.

## MODALITES PRATIQUES ET INSTITUTIONNELLES

1- L'animateur **préinstalle et réfléchit** son local en fonction de son intervention et des besoins des stagiaires, le plus possible **en autonomie**, même si l'aide des *bénévoles-Asphodèle* peut l'y aider, avant l'arrivée de ces stagiaires (soit en général 2 heures avant le premier jour, modulables selon le type de stage).

2- Respectant et protégeant les locaux prêtés, l'animateur **les rend dans un état de fonctionnement optimum** (fenêtres et portes bien fermées, ménage effectué, une grande partie de ce rangement et ménage étant faite avec les stagiaires mais toujours **sous la responsabilité de l'animateur**, ce qui suppose des *plans de salle* -et

photos ? - préalables très précis ...).

**3-**L'animateur peut fournir une part du matériel *fixe* (gommes, pinceaux, ciseaux...), en complément de celui fourni par *Asphodèle* et est remboursé **sur factures** du matériel *éphémère* utilisé (feuilles, terre, peinture...), si cela a été convenu.

**4-** Restant libre, dans l'intérêt des stagiaires (sur consensus général du groupe, et en respectant le temps global convenu, et l'heure de fin s'il y a une table ronde) d'organiser la journée et les poses, **l'animateur respecte scrupuleusement ces horaires** (ménage et adieux inclus ...) et la durée totale prévue du stage, pour un bon fonctionnement général des journées.

**5-** Si elle n'est déjà faite, l'animateur participe en début de stage à la constitution d'une **liste des coordonnées** des stagiaires à leur diffuser, où il inscrit aussi ses coordonnées.

**6-** Si l'animateur se trouve dans une journée comportant plusieurs stages (*Journées Corps/Matière*), il participe au premier **accueil commun, à la Plénière inter-groupe finale** (il ne les anime pas, privilégie l'expression des stagiaires, mais peut y placer librement sa parole et évoquer ses impressions d'atelier ou sa pratique professionnelle ou artistique) **et à la Réunion-bilan** suivant le stage le jour même.

**7-** L'animateur participe **une fois par an à un temps de réflexion institutionnel** (transport remboursé), **obligatoire dans son intégralité** (cette réunion étant déjà prise en compte dans votre tarif d'animation par jour et étant **essentielle pour le fonctionnement d'Asphodèle**) **mais convivial** (pique-nique partagé), sur une journée **9 heures 30/15 heures au siège de l'association** (temps où il peut élaborer, ou anticiper) certaines de ses questions d'animation (de façon toujours anonyme, **aucun nom de stagiaire n'est cité**), et nourrir l'organisation des projets de formation (**toutes les réflexions sur la plaquette et le programme** y sont aussi les bienvenues). Lors des déplacements à **Paris pour animer les formations Asphodèle ou pour la Réunion des animateurs**, il n'est pas prévu de défraiement pour l'hébergement ou la nourriture, déjà inclus dans la rémunération des Journées. Le transport est par contre pris en charge.

## Claude STERNIS

Psychologue clinicienne, psychanalyste,

pour *Asphodèle* (*Les ateliers du pré*)

01 46 59 26 18 [Asphodelle@hotmail.com](mailto:Asphodelle@hotmail.com)

55 Boulevard de Charonne, E40, 75011 Paris

N° de formateur 11755285475 SIRET 404 227 407 00024 ; APE 913E

[www.asphodelelesateliersdupre.fr](http://www.asphodelelesateliersdupre.fr)